

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 22/02/2012

Réception par le Prefet : 22/02/2012

Publication : 24/02/2012



# Conseil Général Haut-Rhin

## Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général  
et par délégation  
Ludovic LIONS  
Chef du Service Administratif de  
l'Assemblée

N° CP-2012-2-12-1

Séance du vendredi 17 février 2012

### **ADHESION AU MOUVEMENT FRANÇAIS POUR LA QUALITE / FRANCHE COMTE 2012**

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° CG-2011-1-1-4 du 31 mars 2011 relative aux délégations de compétences du Conseil Général à la Commission Permanente,

VU le rapport du Président du Conseil Général

#### APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide de renouveler son adhésion au Mouvement Français pour la Qualité Franche-Comté et de lui verser la cotisation annuelle 2012 qui s'élève à 2.273 €.

Les crédits nécessaires seront prélevés sur le programme J612 - chapitre 011- nature 6281 - fonction 0202 (opération 2012-J612-24121).

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté  
voix contre  
abstentions